



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DATE : mardi 20 juillet 2010

HEURE : à 20 h

LIEU : au centre communautaire (gymnase)

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation (C.M. article 157)
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement pour la réfection des infrastructures souterraines et de la voirie de la rue de la Promenade
5. Acceptation de l'appel offres pour services professionnels
6. Annulation et remplacement de la demande PRECO 231676 par la nouvelle demande PRECO
7. Référendum sur la proposition de partage d'un chef pompier entre les municipalités de Saint Apollinaire et Saint-Antoine-de-Tilly
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Diane Laroche
Directrice générale

VERSO



UTILISATION DE L'EAU

Veillez prendre note que la Municipalité MAINTIENT son avis d'interdiction d'arroser

Nous exigeons que tous les citoyens et citoyennes **n'utilisent pas** l'eau pour les activités suivantes :

- Arrosage des pelouses, des fleurs et autres végétaux**
- Lavage des autos**
- Nettoyage des entrées d'autos**

Tout citoyen et citoyenne qui sera pris à utiliser l'eau potable à des fins non essentielles pourra faire l'objet d'une amende. **Le coût minimal sera de 200 \$** pour une première offense, et ce, selon le Règlement 2000-428 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public.

Une surveillance (jour, soir et fin de semaine) sera effectuée par les inspecteurs municipaux durant cette période d'interdiction d'utilisation d'eau.

La Municipalité vous informera **par communiqué** de l'évolution de la situation.

Nous vous demandons d'utiliser l'eau seulement à des fins essentielles.

Merci de votre précieuse collaboration.

Donné ce 16 juillet 2010

Diane Laroche
Directrice générale



RECTO

